



**Association Professionnelle des Banques
et des Etablissements Financiers**

Le Délégué Général
N° 496---DG/2025

Alger, le 09/07/2025

Messieurs les Directeurs Généraux des Banques

Objet : A/S Dossiers de domiciliation bancaire.

Messieurs les Directeurs Généraux,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'ABEF a été saisie par les services du Ministère du Commerce Extérieur et de la Promotion des Exportations concernant le suivi des opérations d'importation.

A travers ce courrier, il est précisé que, dans le cadre du suivi des opérations d'importation effectuées par les opérateurs économiques, pour leur propre besoin, qu'il s'agisse de « Fonctionnement » et/ou « Equipement », il vous est demandé de bien vouloir exiger le document « programme prévisionnel d'importation » du second semestre, dûment visé par les services du Ministère du Commerce, préalablement à toute opération de pré- de domiciliation, de domiciliation, ouverture LC...

A cet effet, il vous est demandé d'instruire vos services concernés, à l'effet de prendre toutes les dispositions nécessaires, pour l'application de cette mesure.

Veillez croire, Messieurs les Directeurs Généraux, à l'expression de mes sincères salutations.



Le Délégué Général P/I


Boualem IBROUCHENE
Délégué Général Adjoint